

## DEMANDE D’AFFILIATION À renvoyer à la Caisse Camille

Vous devez être affilié à une caisse pour percevoir les allocations familiales.

### Qui demande l’affiliation ?

La personne qui demande les allocations familiales choisit la caisse à laquelle elle souhaite s’affilier.

### Combien de temps ?

Quand vous êtes affilié à la caisse de votre choix, vous devez attendre **24 mois avant de pouvoir changer de caisse.**

Si vous désirez changer de caisse **après ce délai**, vous devez vous adresser à la **nouvelle caisse de votre choix**. Elle s’occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier. Par contre, vous ne devez rien faire si vous voulez rester dans la même caisse.

### Comment s’affilier ?

Pour vous affilier auprès de notre caisse, complétez la déclaration ci-dessous :

**Je soussigné(e) ..... né(e) le ...../...../..... souhaite m’affilier à la caisse  
Camille afin qu’elle me verse les allocations familiales.**

**J’ai pris connaissance du délai de 24 mois avant toute demande de changement de caisse.**



Date : ...../...../.....



Signature : .....

